



# Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 24 avril 2023

Pierre RAUZADA  
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr  
www.pietons69.e-monsite.com

**Objet : très vif mécontentement – N°1**

**Déplacements & Stationnement – Fiche N°91**

A l'attention de :

- monsieur Pierre OLIVER, maire du 2e arrondissement
- monsieur Jean-Stéphane CHAILLET, premier adjoint mairie 2e arrondissement
- monsieur François ROYER, adjoint mairie 2e arrondissement

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Au nom de mon Association, je vous écris pour signifier un très vif mécontentement, pour ne pas dire une vraie colère.

Mais tout d'abord, je rappelle les faits.

Lors du CICA en Mairie du 2e Adt du 23 juin 2022, j'ai sollicité de votre part une visite de terrain d'une heure maximum afin que je puisse mieux expliquer, puisque de visu, les demandes de mon Association concernant quatre lieux très proches où existent de réels dysfonctionnements :

- le parvis de la Chambre de Commerce, place des Cordeliers
- la contre-allée nord de la place de la Bourse
- la rue de la Poulallerie
- la rue Saint-Nizier.

En tant que Maire du 2e Adt, vous avez accepté cette demande. La visite de terrain a eu lieu le mardi 13 septembre 2022, et vos deux adjoints étaient présents.

Pour les quatre lieux visités, vous n'avez émis – et je vous cite – « **aucune objection** » aux demandes précises formulées par mon Association pour en finir avec ces dysfonctionnements anti-piétons.

Mieux encore : le jeudi 06 octobre 2022, j'ai reçu un courriel de la Mairie du 2e Adt me disant que les dysfonctionnements constatés lors de la visite de terrain du 13 septembre avaient été transmis à la Métropole.

Résultat : plus de sept mois après la visite de terrain, plus de six mois après cette transmission de votre part à la Métropole, **rien, absolument rien n'a été effectué !**

De plus, mon Association n'a reçu **aucune réponse**, si courte soit-elle, disant si nos propositions étaient retenues ou bien rejetées.

Je le dis tout net : cette attitude révèle un mépris profond, total, à l'encontre de la démocratie citoyenne, à l'encontre des Associations, à l'encontre des bénévoles. Honteux, scandaleux.

De plus, je me pose la question : **qui bloque ces propositions ?** En tant que Maire d'arrondissement élu du suffrage universel, vous n'avez émis aucune objection à mes propositions formulées.

Alors qui ? Je ne vois que trois possibilités :

- soit la Mairie centrale de Lyon et donc l'Adjoint au Maire de Lyon ?
- soit le Grand Lyon et donc le Vice-président métropolitain ?
- soit le Grand Lyon et donc sa technostructure territoriale ?

Aussi, je décide de vous adresser 4 fiches concernant ces 4 endroits. Je demande que **ces fiches soient enregistrées comme des demandes « officielles » de mon Association.**

#### Fiche 91 / Parvis de la Chambre de Commerce, place des Cordeliers

Tous les jours, absolument tous les jours, de gros camions ou camionnettes stationnent en toute tranquillité, en toute impunité à cet endroit : → photos page 3.

D'ailleurs, je rappelle que le jour de la visite du 13 septembre, vous avez pu constater de visu que des véhicules y stationnaient.

Nous pouvons bien sûr comprendre que des livraisons aient lieu pour la Chambre de Commerce mais nous refusons qu'elles aient lieu sur le parvis piétonnier et demandons avec force qu'elles s'effectuent uniquement par la rue de la République où il est autorisé de livrer en stationnant sur la chaussée de 6H00 à 11H30.

D'autre part, nous refusons catégoriquement d'attendre la requalification de la place des Cordeliers qui aura lieu fin 2025-début 2026. C'est dès maintenant qu'il faut en finir avec ce dysfonctionnement anti-piétons.

Aussi, voici nos deux propositions qui, vous le noterez, sont d'un coût extrêmement modique pour la Collectivité.

#### Proposition 1

Nous demandons la réinstallation des mobiliers anti-intrusion qui existaient autrefois juste devant le passage-piétons : → photo page 4.

Cette absence de ce type de mobilier est comme « une invitation » faite aux véhicules à pénétrer par cet endroit pour aller stationner sur ce parvis.

#### Proposition 2 – Variante 1

Nous demandons l'installation d'autres mobiliers anti-intrusion au bord de l'arrondi du trottoir, et ce jusqu'au poteau de signalisation « TAXIS » : → photo page 4.

#### Proposition 2 – Variante 2

Nous demandons le déplacement des trois blocs rectangulaires jouxtant la station de taxis et qui ne sont jamais utilisés, puis leur installation allant du poteau de signalisation « TAXIS » jusqu'au passage-piétons : → photo page 4 & photo page 5.

Pour conclure cette fiche, première des 4 fiches liées à notre visite de terrain du 13 septembre 2022, j'espère vraiment que mon Association recevra une réponse quant à ces propositions pour lesquelles, je le rappelle, vous n'avez émis aucune objection.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

#### Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon et conseiller d'arrondissement 2e Adt
- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Xavier VAGOGNE / Responsable VTPCS – Le Grand Lyon
- Le Progrès Quartiers







